

## Commission de sécurité Institut de Physique IPHYS

### Compte-rendu de la séance du 05.12.2016

#### Présents :

Patrick Blanchard (P.B), Richard Gaal (R.G), Arnaud Magrez (A.M), Caroline Maillard (C.M), Alain Pinard (A.P), Daniel Oberli (D.O), Alok Rudra (A.R), Ivica Zivkovic (I.Z), Gilles Grandjean (G.G).

Excusés : Pavel Frajtag (P.F),

#### Ordre du jour :

1. Compte-rendu de la séance du 31 octobre 2016.
2. Documents des Principes de sécurité de l'IPHYS.
3. Documents d'accueil et de départ des collaborateurs de l'IPHYS.
4. Page web commission de sécurité.
5. Dates et fréquences des séances de la commission de sécurité en 2017.
6. Divers.

G.G ouvre la séance à 09h30 à la salle PH L1 503.

1. Le compte-rendu de la séance du 31 octobre ne fait pas l'objet de remarques et est accepté à l'unanimité.

2. Principes de sécurité. G.G soumet pour approbation par la commission de sécurité, le document des principes de sécurité de l'IPHYS. Le groupe de travail qui a œuvré pour rédiger ce document était composé de Messieurs Patrick Blanchard, Alok Rudra, Arnaud Magrez et Gilles Grandjean.

I.Z fait remarquer que le chapitre 5 « Dangers spéciaux et règles du binôme » n'est pas assez clair. Il lui semble important de préciser qui est le responsable dans la décision du travail en binôme.

Une correction de ce texte précisant la responsabilité du professeur chef de groupe a été ajoutée comme suit au chapitre 5 des principes de sécurité de l'IPHYS : « *Le chef d'unité, responsable de la sécurité de son laboratoire, définit avec le responsable des locaux et des équipements la graduation de la règle du binôme qui s'applique à ses activités* ».

Le document des principes de sécurité est accepté avec cette dernière correction et sera soumis pour approbation au Conseil d'Institut lors de sa prochaine séance

3. Feuilles d'accueil et de sortie des collaborateurs. G.G soumet pour approbation par la commission de sécurité, les documents d'accueil et de départ des collaborateurs de l'Institut. Ces documents rappellent aux nouveaux collaborateurs de l'institut les points de sécurité essentiels dont ils doivent impérativement prendre connaissance à leur engagement et lors de leur départ du laboratoire. La commission approuve ces textes à l'unanimité.

4. Page web commission de sécurité. G.G explique à l'assemblée la structure du site web de la commission de sécurité ainsi que les documents mis à disposition des collaborateurs tels que : Comptes rendus des séances de la commission de sécurité, organigramme de la commission, principes de sécurité, etc...

La page web de la commission de sécurité se trouve dans la rubrique « *A propos d'IPHYS* » du site de l'IPHYS. <http://iphys.epfl.ch/page-138930-fr.html>

Une version anglo-saxonne de ces pages sera disponible dans le courant du mois de janvier prochain.

5. Dates et fréquences des séances de la commission de sécurité en 2017. D'un commun accord, il est convenu de réunir la commission de sécurité sur une base de quatre fois par année. Dans ce sens, G.G fera parvenir aux membres de la Commission de sécurité un sondage Doodle dès le début d'année 2017.

6. Divers : A.R demande s'il y a du nouveau au sujet de la construction du nouveau bâtiment de Physique et en particulier de l'intégration d'un représentant du domaine de sécurité dans ce projet. A.M répond par une information qu'il tient d'une réunion du Bureau de l'IPHYS, durant laquelle il a été fait mention qu'un comité représentant différentes thématiques de recherche a été constitué afin de travailler dans l'élaboration du bâtiment de Physique.

G.G fait remarquer qu'il a pu observer à diverses occasions de la part d'ouvriers occupés aux travaux de rénovation du bâtiment de Physique, des comportements peu en accord avec les règles de sécurité. Il rappelle dans ce sens que chacun est tenu de signifier à ces ouvriers quelles protections ou quelles attitudes ils doivent adopter.

A.M présente une situation dans ce même cadre de rénovation du bâtiment PH où durant laquelle sans l'intervention heureuse d'un collaborateur de l'institut, des conséquences graves se seraient produites. A.R propose de s'adresser au DSPS afin de les rendre attentif aux lacunes observées dans la transmission des informations de dangers des laboratoires aux ouvriers en charge des travaux du bâtiment.

G.G termine la séance en remerciant tous les participants

Compte-rendu rédigé par Gilles Grandjean, à approuver par la Commission de Sécurité lors de sa prochaine réunion.